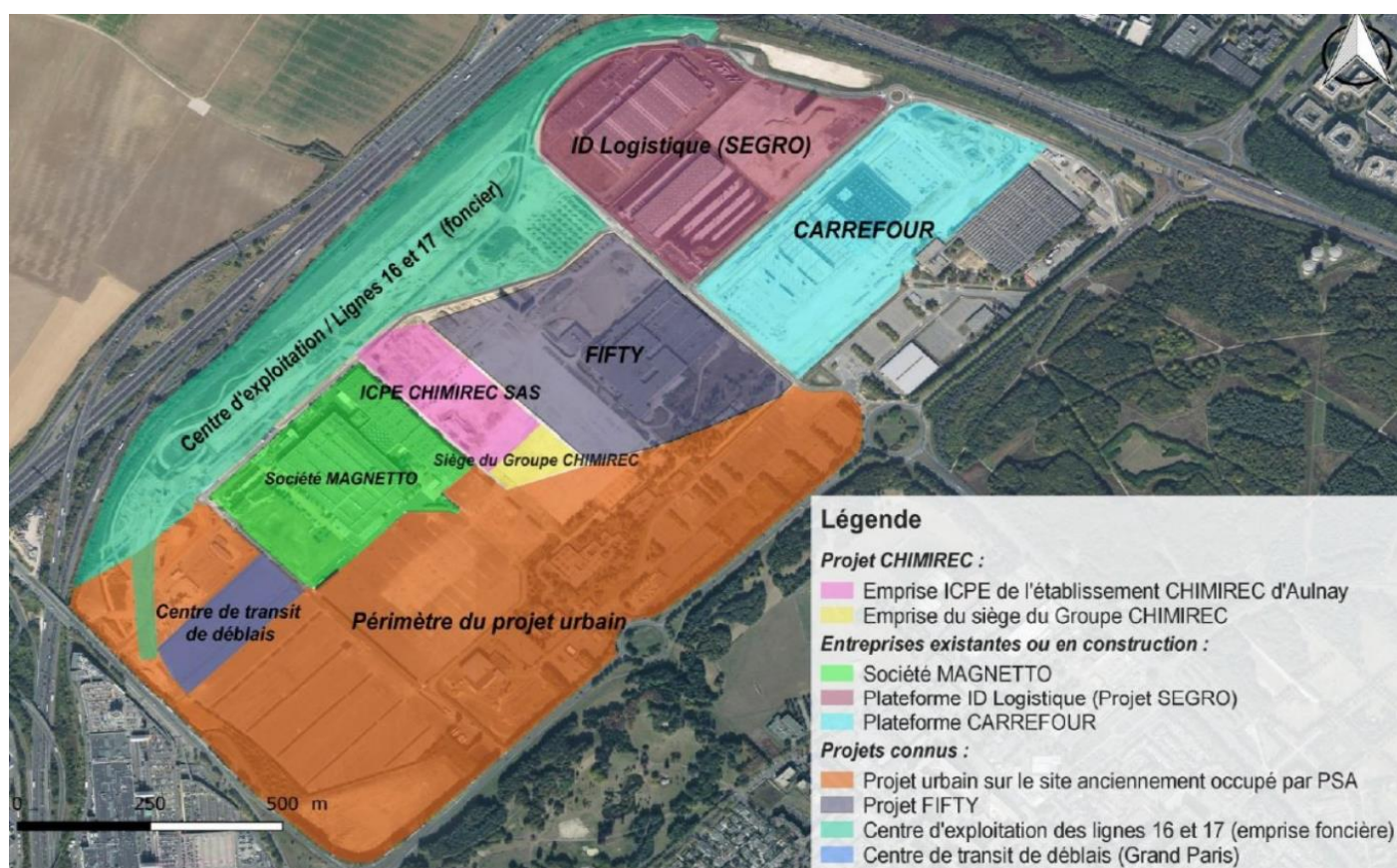


Une usine de retraitement de déchets dangereux à 70 mètres des futurs logements de Val Francilia ?

Aulnay, le 23 juin 2020

L'avenir du site PSA se précise. Les permis de construire ont été déposés, en ce qui concerne la zone dévolue aux activités industrielles par le projet « Val Francilia ». Conformément à la réglementation, la Mission régionale d'autorité environnementale vient de rendre son avis sur l'étude d'impact d'un projet particulièrement sensible : l'implantation d'une usine CHIMIREC.

« D'après l'étude d'impact, l'installation est destinée à traiter des « déchets conditionnés (acides, bases, emballages souillés, batteries, déchets inflammables, etc.) et des déchets en vrac (huiles usagées, solvants pétroliers, eaux souillées, filtres à huile usagés, déchets pâteux, etc.) », en provenance d'entreprises, d'artisans et de déchetteries. La capacité de stockage de déchets dangereux envisagée est de 2 217,5 t et la capacité de traitement de 150 t/j. »



Bien que l'Autorité Environnementale précise que ces installations futures ne sont pas visées par la « directive SEVESO » (p11), (alors que c'est le cas pour l'usine actuelle de Dugny) ce projet ne peut qu'éveiller des inquiétudes et soulever un certain nombre d'objections, dans le contexte du récent incendie de l'usine LUBRIZOL.

L'usine est actuellement implantée à Dugny. La proximité des futurs équipements olympiques, et plus précisément, la création d'un « Cluster des médias » sur ce site, impose le déplacement de l'usine, justifiée par l'autorité environnementale le 19 janvier 2019 qui relève « *La non compatibilité des activités de CHIMIREC avec la proximité de logements.* » (p.8). La municipalité d'Aulnay a présenté un projet qui prévoit la construction de 2000 à 3000 logements à proximité de l'usine, **on est en droit de se demander pourquoi ce qui est impossible à Dugny le serait à Aulnay, « à 70 mètres de futurs logements et à 270m d'un futur groupe scolaire.»** (p.7)

L'autorité environnementale reconnaît qu'en cas d'incendie les installations prévues « *permettent l'absence d'effets à l'extérieur du site* », mais indique que l'étude d'impact ne permet pas de conclure « *quant aux conséquences de ces phénomènes et aux contraintes qui en découlent en matière d'urbanisation autour de l'installation* ». (p.12) La prudence n'inviterait-elle pas à éviter toute urbanisation à proximité ?

L'autorité environnementale suggère en effet que le projet d'aménagement urbain soit profondément repensé. « ***La démonstration de la compatibilité du projet urbain avec les installations industrielles projetées nécessitera d'être réalisée dans le cadre de la conception du projet urbain porté par la Ville d'Aulnay-sous-Bois.*** » (p17)

Nous pensons quant à nous, que toute construction de logements, et à fortiori sur le parc Ballanger, doit être abandonnée.

Sans parler des risques d'accident industriel, le rapport met l'accent sur les problèmes de circulation, dont nous avons indiqué lors de l'enquête publique qu'ils étaient traités avec une grande désinvolture dans le projet « Val Francilia ». Celui-ci prévoyait de piétonner le Boulevard André Citroën, et de reporter la desserte de la zone industrielle sur un axe traversant le site PSA et desservant à la fois les habitations et les industries. Certes, une voie d'accès par le nord est prévue, mais « *ses conditions de réalisation ne sont pas précisées.* » (p13) « ***En tenant compte de l'ensemble des projets considérés (donc sans le projet urbain global), le trafic routier journalier du secteur culminera à 2 144 mouvements de voitures et 1 082 mouvements de poids lourds à horizon 2023. [...]Les conditions de circulation du secteur sont dégradées en situation future.*** » (p14), alors que le périmètre pris en compte est limité et qu'il ne tient pas compte du trafic créé par la future zone d'habitation. Pour couronner le tout, dans l'étude de PROCIREP, « *les impacts du trafic routier ne sont pas quantifiés.* » (p15)

Bref, l'étude de CHIMIREC fait comme si le projet urbain Val Francilia n'existait pas, ou plus. En sait-elle davantage que l'Autorité Environnementale, qui le prend en compte pour ce qu'elle peut en savoir, c'est-à-dire dans son état présenté l'automne dernier par la municipalité ? Le Maire a promis que le bureau d'étude reverrait sa copie. Si c'est pour abandonner la construction de logements sur PSA (et accessoirement sur le Parc Ballanger), nous ne pouvons que nous en féliciter, eu égard aux nuisances importantes imposées aux potentiels habitants, en termes de bruit et de pollution, sans parler du risque industriel.

Nous pensons donc que le site PSA doit rester une zone industrielle. Faut-il en exclure les usines du type de CHIMIREC, si elles sont suffisamment loin des habitations ? « *Actuellement, le site d'implantation du projet en est assez éloigné (à 500 m d'un équipement sportif et 900 m des logements les plus proches).* » (p15). La décision finale devrait tenir compte de l'avis des habitants, invités à s'exprimer par une enquête publique. À noter que l'argument de la création d'emplois n'est pas pertinent, l'usine projetée ne devant employer que 180 personnes, qui vraisemblablement seront celles qui travaillent déjà sur le site de Dugny.

Nous souhaitons que l'information des habitants soit faite en toute transparence, et non comme cela a été fait pour Val Francilia, qui maquillait l'urbanisation du Parc Ballanger en faisant passer une amputation pour un agrandissement.

La transparence n'est déjà pas évidente aux yeux de l'autorité environnementale, qui pose avec insistance deux questions :

- Pourquoi le projet CHIMIREC est-il associé dans un seul permis de construire, à un projet voisin de dépôt logistique, alors que les études d'impact sont distinctes ?
- **Surtout, pourquoi l'étude ne mentionne pas si d'autres sites ont été envisagés, et le cas échéant, les raisons qui ont conduit à écarter ces sites ?**